

**FIA-NET et Sofinco lancent le nouveau moyen de paiement en ligne
« ReceiveAndPay » :
Les cyber-consommateurs ne sont débités de leurs achats qu'après
réception et vérification des articles commandés.**

Paris, le 28 novembre 2006 – FIA-NET et Sofinco ont conjugué leurs expertises et annoncent le lancement de **ReceiveAndPay, un nouveau moyen de paiement des achats en ligne.**

ReceiveAndPay permet désormais, en **sécurisant totalement l'achat sur Internet** de répondre aux derniers obstacles soulevés par les internautes, grâce à des services et de garanties **inédits** pour le consommateur et pour le e-commerçant.

Les bénéfices pour le consommateur :

- Le débit de l'achat est déclenché par l'acheteur **uniquement après réception de la commande et vérification de sa conformité** par rapport à sa description sur Internet. Selon les études de satisfaction menées par FIA-NET au premier semestre 2006 auprès de 265 000 clients des 800 sites affichant son logo, un achat sur sept donne lieu à un problème de livraison : retard léger sur la date prévue, voire absence totale de livraison, perte du colis, non-conformité du produit acheté...
- **La liberté du mode de paiement** grâce à un panel de solutions offertes par Sofinco : paiement de la totalité par carte bancaire, 3 fois sans frais, échelonnement des paiements sur 5, 10 ou 20 mois ou par petites mensualités **débutant à la confirmation de la livraison par l'internaute.**
- Un moyen de paiement simple à utiliser, puisqu'il est **directement disponible sur le site marchand**, sans abonnement et sans surcoût pour le client.

Les bénéfices pour le site marchand :

- **ReceiveAndPay est le premier moyen de paiement garanti** qui sécurise totalement les achats par carte bancaire sur Internet, **grâce au système d'analyse des commandes et d'assurance de FIA-NET.** Le paiement est pratiquement irrévocable. En cas d'impayé ultérieur, le site marchand conserve le montant de l'achat encaissé.
- **Sofinco finance le commerçant immédiatement**, au moment des transactions effectuées, **c'est-à-dire dès le passage de la commande,**
- ReceiveAndPay représente un **potentiel de ventes supplémentaires**, car ce nouveau service répond aux dernières objections soulevées par les consommateurs à propos de l'achat en ligne.

ReceiveAndPay est déjà accessible sur 4 sites marchands pilotes (www.ubaldi.fr , www.discounteo.fr, www.maismoinscher.com, et www.laboutiquedunet.com) et sur une vingtaine d'autres sites dans les prochains jours. Après la phase de pilote, début 2007, ce service sera proposé aux sites marchands, et notamment les 800 sites affichant le sceau de confiance FIA-NET.

Le processus d'achat avec ReceiveAndPay

- Comme pour tout achat en ligne, l'internaute remplit son bon de commande sur le site marchand.
- Au moment de régler la commande, il choisit l'option ReceiveAndPay comme mode de paiement, au comptant ou à crédit. 2 cas :
 - Il utilise le service pour la première fois : il transmet son numéro de carte bancaire à ReceiveAndPay qui effectue les vérifications d'usage (autorisation bancaire, garantie du paiement par FIA-NET).
 - Il a déjà bénéficié du service ReceiveandPay : il saisit simplement ses identifiants ReceiveAndPay, et le cryptogramme visuel au dos de sa carte bancaire.
- Au moment du passage de la commande, le commerçant communique au client et à ReceiveAndPay la date de livraison prévue
- A cette date, le cyber-acheteur reçoit un courrier électronique lui demandant de confirmer la bonne réception du produit et sa conformité, ou à l'inverse de signaler tout type d'anomalie rencontrée.
 - La marchandise est conforme : l'internaute est débité le lendemain de sa confirmation.
 - L'internaute a des motifs d'insatisfaction (produit non-conforme, retard sur la livraison...) : il le déclare sur son espace membre, ce qui suspend le débit de son compte ; une procédure de médiation est alors engagée par FIA-NET. L'objectif de FIA-NET est d'aboutir à une solution amiable entre le client et le site marchand (annulation de la transaction, remplacement de l'objet défectueux ou manquant, déclenchement d'une nouvelle livraison, etc...). Dans le cas où une solution amiable s'avérerait impossible à mettre en œuvre, un expert FIA-NET prend le dossier en charge, et décide des suites à y apporter.

Contact presse :

FIA-NET

Xavier NEBOIT

communication@fia-net.com